

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1479

présenté par  
M. Tardy

-----

**ARTICLE 66**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient d'éviter les demandes de rapport et de préférer des prises de position claires de la part du gouvernement.

Ici, il s'agit d'abroger un décret, acte que le gouvernement peut réaliser directement.